

La méthanisation

Le développement durable passe par une meilleure utilisation des ressources, une diminution de la consommation, une réduction des emballages à la source et une meilleure gestion des déchets. À cet effet, le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise :

- À ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par personne;
- À recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- À traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques;
- À recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- À acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Cette politique s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer une industrie verte, créatrice d'emplois et de richesse. Le projet de la ville de Québec de construire une usine de méthanisation sur son territoire est justement soutenu grâce à cette politique. Les gouvernements fédéral et provincial vont investir des sommes importantes pour cette réalisation.

Qu'est-ce qu'une usine de biométhanisation? Comment fonctionne-t-elle?

La méthanisation est un procédé de digestion des déchets organiques, à l'abri de l'air, pour les transformer en ressources nouvelles: les composts et le biogaz. Les bactéries qui participent à la méthanisation sont naturelles. Dans la nature, elles vivent dans des milieux humides et sans air comme la vase, le fumier, les rizières et le fond de l'océan. Le compost produit est de très grande qualité. Il peut être utilisé comme amendement agricole, pour les aménagements paysagers et les pépinières.

Le biogaz produit est surtout composé de méthane. Ce gaz peut servir à produire de la chaleur, de l'électricité ou du biocarburant pour les véhicules. À la ville de Québec, on veut l'utiliser pour alimenter les autobus du Réseau de transport de la Capitale. Parmi les avantages de cette usine mentionnons que le biogaz ne produit pas d'odeurs et qu'il n'est pas dangereux. De plus, ce procédé n'émet dans l'atmosphère que la quantité de gaz carbonique correspondant à la quantité absorbée par les plantes lors de leur croissance. On peut donc dire que ce procédé est carboneutre. Le coût de la biométhanisation correspond à celui du transport et de l'incinération de ces déchets putrescibles.

La ville de Québec espère inaugurer cette usine en 2013, elle pourra ainsi détourner de l'incinération ou de l'enfouissement 85 000 tonnes de déchets organiques. Nous pouvons donc espérer que l'air de la ville sera de meilleure qualité et que la revalorisation de ces matières permettra de faire évoluer les mentalités des citoyens vers une plus grande conscientisation de leur pouvoir face à la préservation de l'environnement.

Bibiane Poitras Comité de l'environnement

Sources d'information

Objectif compostage

<http://www.objectif-compostage.com/2009/12/quebec-lance-une-nouvelle-politique-de-gestion-des-matieres-residuelles/>

La méthanisation et les déchets organiques par Aurélien Ausset

http://biogaz.suite101.fr/article.cfm/la_methanisation_et_les_dechets_organiques#ixzz0gIDBF4Ne

Fini le gaspillage des restes de table en 2013 par Pierre-André Normandin Le Soleil

<http://recherche.cyberpresse.ca/cyberpresse/redirect/field/url/?document=wcm.cyberpresse.ca/article/944005>